



INFO ASSURANCES (Décembre 2021)



ATTENTION NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE EN 2022 en cours de finalisation

Nous avons 2 propositions :

- Une nouvelle d'Allianz
- Et une d'AN3S avec AXA.

L'AG 2021 a voté largement pour le contrat AN3S avec AXA.

Nous sommes actuellement en train de mettre en place le partenariat pour être opérationnels début 2022.

Cependant il faut que vous restiez en alerte et suivez bien nos communications.



Le nouveau contrat Allianz

Il comportait des changements inadaptés de catégories et de tarifs.

Le canyon passait de 391€ à 632.20€ en 2022.

La nage en eau vive passait de 216€ à 632.2€ en 2022.

La RCP salarié pour la catégorie 1 passait de 76€ à 218€ en 2022.

Toutes les catégories pour les RCP salariés passaient au tarif des indépendants.

Proposition des tarifs ALLIANZ non retenue

	ALLIANZ 2021	ALLIANZ 2022
Canyon	391€	632.20€
Nage en eau vive	216€	632.20€
RCP salarié catégorie 1	76€	218€



Présentation d'AN3S, des tarifs et de leurs garanties

AN3S est une association nationale qui a comme objectif de fournir une aide aux travailleurs indépendants et aux structures exerçant dans les champs du sport, de la santé et du social.

AN3S a négocié des contrats d'assurance pour ses adhérents sport avec le courtier ACS+.

Les RCP ont été souscrites auprès de la compagnie AXA.

Les individuelles accident guide ou client ont été souscrites auprès de la compagnie Albingia.

La protection juridique a été souscrite auprès de la compagnie Groupama.



Les compagnies d'assurance partenaires d'AN3S

Type d'assurance	COMPAGNIE
RCP	AXA
Individuelles accident guide et client	Albingia
Protection juridique	Groupama

L'adhésion à AN3S d'un montant de 34€ est obligatoire pour accéder à ces services.

Les catégories chez AN3S / AXA

Activités	CAT
Pêche en eaux douce et en mer (du bord de mer ou en embarcation), golf, sports de raquettes, sports de tir (à l'exclusion de la chasse), tir à l'arc, sports de balle et assimilés, athlétisme, pentathlon, aviron, gymnastiques, handisports, natation, sports nautiques (sauf plongée sous-marine et sports des catégories 2 et 3), kayak hors eau vive , planche à voile, course d'orientation, marche nordique , randonnée en couloirs souterrains appelés « tunnels de lave », triathlon, hockey sur gazon, escrime, lutte, slackline (jusqu'à 1,5 mètre), trampoline, traîneau à chiens, musher, course à pied, badminton, danse, métiers de la forme, entraîneurs natation, préparateurs physique, secourisme, tennis, stand up paddle , randonnée pédestre , raquette à neige (à l'exclusion des guides de haute montagne), promenades culturelles , danse bretonne, sea cooking, pêche à pied récréative.	1
Arts martiaux, grimpeurs encadrant dans les arbres, enseignement ou skipage sur voilier habitable, nautisme, ski nautique, sports mécaniques, Rugby, football américain, football australien, toutes activités d'encadrement arbres, ski, snowboard, sports de glisse sur piste, luge, sports en eaux vives, (canoë, kayak, rafting, hydrospeed) , sports nautiques (kite surf, surf, wave ski , char à voile), sports de glace (hockey, patinage, luge), sports de combat (boxe, boxe thaï), équitation, escalade via corda, escalade (hors environnement spécifique) , activités à bord d'engins à moteur terrestres, fluviaux ou maritimes, ski nordique, biathlon, sports à roulette, cyclisme sur route cyclotourisme, VTT, Canyoning à caractère vertical V1 maximum , Batlle Archery, construction d'igloo et d'abri sous la neige avec possibilité de dormir à l'intérieur.	2
Canyoning , skeleton, tous sports aériens ou activités aériennes, flyboard, slackline (au-dessus de 1,5 mètre), spéléologie sans plongée, glisse autotractée, escalade (en environnement spécifique), via ferrata , arts du cirque (*)	3
Plongée sous-marine	4
Spéléologie avec plongée, saut à l'élastique	5



Les garanties RCP

Nature de la garantie	Limite en € sauf mention contraire	Franchise en € sauf corporel
Tous dommages matériels, corporels, immatériels garantis confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après) :	12 000 000 € par sinistre et 20 000 000 € par année d'assurance	
Dont :		
- Dommages corporels	12 000 000 € par sinistre et 20 000 000 € par année d'assurance	NEANT
- Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	5 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	750 € par sinistre
Autres garanties		
Faute inexcusable (article 2.1 des Conditions Générales.) - dommages corporels	2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	380 € par sinistre
Atteintes accidentelles à l'environnement (article 3.1 des Conditions Générales)	800 000 € par sinistre et par année d'assurance	10 % Mini : 500 € Maxi 4.000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des Conditions Générales)	300 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 000 € par sinistre ⁽¹⁾
Vol dans les vestiaires (selon extension aux Conditions Particulières)	8 000 € par sinistre dans la limite de 25 000 € par année d'assurance	300 € par sinistre
- les dommages immatériels non consécutifs (article 3.4 des Conditions Générales)	300 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 000 € par sinistre
3 – Défense (article 5 des Conditions Générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon la garantie mise en jeu
4 – Recours (article 5 des Conditions Générales)	20 000 € par litige	Seuil d'intervention: 380 €

(1) le montant de la franchise applicable au titre de la garantie Dommage immatériels Non Consécutifs est ramenée à 600 € par sinistre pour les seules activités exercées par les adhérents assurés dans la communauté autonome d'ARAGON (Espagne).
Il n'est pas autrement dérogé aux autres dispositions du présent contrat notamment celles relatives à la territorialité.

Les tarifs par catégories pour les indépendants

(Pour rappel, s'y ajoute l'adhésion à AN3S de 34€)

CATEGORIE	TARIF
1	60€
2	185€
3	300€
4	290€ [CA < 25.000 €] 399€ [CA de 25.001 € à 100.000€]
5	442





Les tarifs par catégories pour les employeurs

(Pour rappel, s'y ajoute l'adhésion pour l'employeur à AN3S de 34€ et 20€ d'adhésion syndicale par salarié déclaré. La déclaration nominative du salarié est indispensable pour déclencher les garanties.)

Nombre de moniteurs par société	CAT 1	CAT 2	CAT 3	CAT 4	CAT 5
Sociétés unipersonnelles (EURL, SARL)	60€	185€	300€	399€	442€
MAX 2 personnes	115€	320€	520€	676€	1600€
De 3 à 5 personnes	240€	600€	1040€	1352€	3200€
De 6 à 8 personnes	420€	1050€	1820€	2366€	5600€
De 9 à 11 personnes	600€	1570€	2500	3390€	7950€
De 12 à 15 personnes	810€	2120€	3440€	4570€	10740€



Nous vous tenons informés de la mise en route du service assurance !